

Identification

Dénomination: SCI SCI MICHEL THOMAS

SIREN: 378798995

TVA

Période déclarée : 01/11/2022 au 30/11/2022

Date limite de dépôt : 21/12/2022 Date de dépôt : 08/12/2022

Date de création du document : 13/05/2024

Déclaration

Formulaire 3310-CA3 (applicable à compter du	01/01/2022)
--	-------------



ATTENTION: Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre).

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

A - M0	ONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉR	ATIONS TAXEES (HT)			
A 1	Ventes, prestations de services	171		
A2	A2 Autres opérations imposables			
А3	A3 Achats de prestations de services intracommunautaires (art 283-2 du CGI)			
A 4	Importations (autres que les produits pétroliers)			
A 5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)			
B1	Mises à la consommation de produits pétroliers			
B2	Acquisitions intracommunautaires			
В3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France			
B4	Achats de biens ou prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (art 283-1 du CGI)			
B 5	Régularisations			
OPÉRATIONS NON TAXEES				
E1	Exportations hors UE			
E2	Autres opérations non imposables	463		
E 3	Ventes à distance taxables dans un autre Etat membre au profit des personnes non assujetties			
E4	Importations (autres que les produits pétroliers)			
E 5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)			
E 6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)			
F1	Acquisitions intracommunautaires			
F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie			
F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France			
F4	Mises à la consommation de produits pétroliers			
F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif			
F6	Achats en franchise			
F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (art 283-1 du CGI)			
F8	Régularisations			

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER				
TVA BRUTE				
Opérations réalisées en France Métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due	
08	Taux normal 20 %	171		34
09	Taux réduit 5,5 %			
9B	Taux réduit 10 %			
Opérations réalisées dans les DOM		Base hors taxe	Taxe due	
10	Taux normal 8,5 %			
11	Taux réduit 2,1 %			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		Base hors taxe	Taxe due	
13	Anciens taux			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe N° 3310-A)			
Produits pétroliers				

P1	Taux normal 20 %		
P2	Taux réduit 13 %		
Impor	ortations		
11	Taux normal 20 %		
12	Taux réduit 10 %	_	
13	Taux réduit 8,5 %		
14	Taux réduit 5,5 %		
15	Taux réduit 2,1 %		
16	Taux réduit 1,05 %		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		
	dont TVA sur les produits pétroliers		
	dont TVA sur les produits importés hors produits pétroliers		
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)	34	
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires		
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		
	ÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations		
20	Autres biens et services	6	
21	Autre TVA à déduire		
	dont régularisation de TVA sur les produits pétroliers		
	dont régularisation de TVA sur les produits importés hors produits pétroliers		
22	dont régularisation de TVA collectée sur autres produits ou PS (cf. notice) ou déductible	946	
22 2C			
22A	Sommes à imputer, y compris acompte congés <i>(exprimées en euro)</i> Indiquer ici le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent de 100		
22A 23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	952	
24	Dont TVA deductible sur importations hors produits pétroliers	332	
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers		
CRÉD	ITS		
25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16)	918	
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire N° 3519 joint		
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative N° 3310-CA3G		
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA)	918	
TAXE	À PAYER		
28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23)	0	
29	Taxes assimilées calculées sur annexe N° 3310-A		
AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative N° 3310-CA3G (lignes 28+29)		
32	Total à payer (ligne 28 + ligne 29 - ligne AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	0	
MENT	MENTION EXPRESSE		
PAIEN	PAIEMENT PAR IMPUTATION		
	ADRESSER L'IMPRIMÉ 3516, TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.IMPOTS.GOUV.FR , À VOTRE SERVICE DES IMPÔTS		

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

page 4 sur 4